

Programme du module de formation :
Créer son école : du rêve à la réalité.

Public :

Toute personne ayant un projet de création d'école alternative.

Pré-requis :

Aucun, si ce n'est savoir que la loi (loi Gatel n° 2018-266 du 13 avril 2018 et décret n° 2018-407 du 29 mai 2018 entré en vigueur le 31 mai 2018) impose que la personne qui deviendra directrice de l'école hors contrat ait exercé pendant cinq ans au moins des fonctions de direction, d'enseignement ou de surveillance dans un établissement d'enseignement public ou privé d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Cette loi sera évoquée plus en détail durant la formation. .

Nombre de stagiaires :

4 stagiaires.

Durée et dates :

5 journées selon calendrier disponible sur le site www.ecolemontessoriartois.org rubrique formations autres.

Lieu :

Ecole privée hors contrat Montessori de l'Artois ; 81, rue d'Arras, 62690 HERMAVILLE.

Objectifs :

- Accompagner les stagiaires dans la clarification de leur projet de création d'école alternative.
- Leur donner des outils de méthodologie pour créer cette école.
- Partager notre expérience et permettre à chaque stagiaire d'affiner son projet.

Contenu :

- Loi Gatel sur la création, la direction et l'enseignement en écoles hors contrat.
- Obligations légales diverses : locaux, registres, ...
- Méthodologie de création : étapes, statuts juridiques possibles, budget ...
- Témoignage de notre école parentale : avantages et limites.
- Mise en route des apprentissages, suivi des élèves, lien avec les parents ...
- Immersion dans notre école et échanges avec les éducateurs et l'une des créatrices de l'école.

Familiales Rurales association Montessori en Artois

81, rue d'Arras

62690 HERMAVILLE

03 21 58 39 90

contact@ecolemontessoriartois.org

www.ecolemontessoriartois.org

Contenu par journée :

Journée 1 : de 9h à 12h et de 13h à 16h.

- Matinée : la loi autour de la création d'école (loi Gatel notamment). Les différentes obligations et les registres obligatoires une fois l'école créée (registre des élèves, des enseignants, de sécurité...)
- Après-midi : créer une école : méthodologie (notre expérience) : choix du statut juridique de l'école, de la pédagogie, ... décalage entre la théorie et la réalité.

Journée 2 : de 8h30 à 16h30 avec pause d'1 heure le midi selon activités.

- Journée : observation de l'environnement préparé des 3-6 ans ou des 6-11 ans.

Journée 3 : de 9h à 12h et de 13h à 16h.

- Matinée : les locaux : normes et obligations, conseils pratiques.
- Après-midi : le budget : présentation d'un budget type, des différents organismes sociaux, de la Convention collective à respecter ...
- Les obligations légales autour des repas.

Journée 4 : de 8h30 à 16h30 avec pause d'1 heure selon activités.

- Matinée : une école parentale : avantages et inconvénients ? Organisation des commissions de travail, gestion de la relation avec les familles (présentation d'outils tels que la CNV, l'AT...)
- Après-midi : accueillir ses futurs élèves (rencontre des familles, finalisation des inscriptions) ; premiers éléments pour préparer sa rentrée et gérer un groupe classe. Organiser le suivi de ses élèves selon le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Journée 5 : de 8h30 à 17h30 avec pause d'1 heure le midi selon activités.

Observation de l'environnement préparé des 3-6 ans ou des 6-11 ans (inversion selon journée 2).

Bilan de la semaine.

Formatrice :

Amélie PAQUES, éducatrice Montessori 6-11 ans, formatrice en relations humaines et communication.

Moyens pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation remis en début de formation, ainsi qu'un document de synthèse en fin de formation.
- Démarche pédagogique interactive et conviviale.

Familles Rurales association Montessori en Artois

81, rue d'Arras

62690 HERMAVILLE

03 21 58 39 90

contact@ecolemontessoriartois.org

www.ecolemontessoriartois.org

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Attestation de formation remise à l'issue de la formation.
- Questions orales ou écrites (QCM) afin de vérifier l'acquisition des connaissances.
- Formulaire d'évaluation de la formation, pour vérifier : l'adéquation entre les attentes initiales et le contenu proposé ; la satisfaction vis-à-vis du contenu et du déroulement de la formation.

Familles Rurales association Montessori en Artois

81, rue d'Arras

62690 HERMAVILLE

03 21 58 39 90

contact@ecolemontessoriartois.org

www.ecolemontessoriartois.org